

Caen t'es jeune, la Ville soutient tes projets

Règlement du dispositif

La Ville de Caen souhaite favoriser et valoriser l'initiative et l'engagement des jeunes. Pour ce faire, elle a mis au point un dispositif en trois volets.

- Les **PRIX JEUNES** ont vocation à soutenir la réalisation de projets de jeunes.
- Les **PRIX ASSOCIATIONS** visent à encourager les associations à accueillir les jeunes et à leur donner des responsabilités.
- Les **TROPHEES** des jeunes bénévoles ont pour objectif de valoriser les parcours bénévoles des jeunes.

I. LES PRIX JEUNES

1. Objectifs

L'objectif de ces prix est d'apporter un soutien financier et technique à des jeunes en vue de les aider à réaliser leurs projets.

2. Les bénéficiaires

Ces prix sont destinés aux jeunes porteurs(euses) de projets de 12 à 25 ans.

Les projets pourront être construits dans un cadre associatif ou être parrainés par une association.

Les projets pourront également être portés par un jeune ou un collectif de jeunes, hors cadre associatif.

3. Les projets soutenus

Les projets devront correspondre à l'intérêt local. Il importera que l'action ait également un lien avec la ville de Caen :

- une action menée par des jeunes Caennais ;
Et/ou
- une action menée sur le territoire de la ville de Caen
Et/ou
- une action dont les bénéficiaires sont des jeunes Caennais.

Les projets peuvent porter sur tout type de thématiques : sport, culture, solidarité, développement durable...

➤ Exemples :

Une association de jeunes souhaite organiser des débats sur des thèmes différents et destinés aux jeunes. Des jeunes appuyés par une association souhaitent organiser une rencontre sportive ou un évènement culturel.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr

- Ne sont cependant pas éligibles :

- * Les associations à caractère culturel ;
- * Les projets de voyages, des séjours linguistiques, de vacances et de participation à des raids ;
- * Les projets entrant dans le cadre d'un cursus scolaire ;
- * Les projets d'organisation de soirées purement festives ;
- * Les projets terminés ou sur le point de se terminer.

4. La nature des prix

Deux catégories de prix ont été créées : 12 - 16 ans & 17 - 25 ans.

Un classement sera réalisé par catégorie :

Pour les 12-16 ans :

- **Prix Or** : d'un montant de 650 €
- **Prix Argent** : d'un montant de 400 €
- **Prix Bronze** : d'un montant de 200 €

Pour les 17-25 ans :

- **Prix Or** : d'un montant de 1300 €
- **Prix Argent** : d'un montant de 750 €
- **Prix Bronze** : d'un montant de 500 €

Le jury pourra décider le cas échéant d'attribuer plusieurs prix ex aequo sur une même catégorie ou proposer l'attribution d'un **prix spécial** dont le montant maximal sera plafonné à 650 € dans la catégorie 12-16 ans et à 1300 € dans la catégorie 17-25 ans.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr



CAEN
NORMANDIE

5. Les modalités de candidature et de sélection

⇒ ETAPE 1 :

Le/la porteur(euse) du projet aura la possibilité de déposer sa candidature de deux manières.

- **Un formulaire très synthétique** peut être **rempli en ligne sur Caen.fr**.

Ce dossier comportera un descriptif de l'action et de ses objectifs, le public ciblé, les lieux, dates et durée de mise en œuvre, les résultats constatés ou attendus, le budget simplifié de l'action. (Il sera possible d'annexer des photos au formulaire).

Chaque candidat(e) devra également télécharger une attestation sur l'honneur qui sera remplie par le porteur de projet pour les actions hors cadre associatif, ou par le/la président(e) de l'association accompagnante dans le cas des projets construits dans le cadre associatif. Les mineurs porteurs de projets hors cadre associatif devront également faire remplir une autorisation parentale à joindre au dossier.

- **Un mini-film de 5 minutes maximum**, peut également être réalisé et envoyé via un lien YouTube à caentesjeune@caen.fr. Il sera toutefois indispensable d'y **annexer le budget du projet, l'attestation sur l'honneur et l'autorisation parentale si nécessaire**.

La Ville de Caen se réserve le droit de contacter le porteur de projet pour accéder à des renseignements complémentaires, nécessaires à la complétude ou à la compréhension du projet.

En cas de difficultés et/ou questions sur le remplissage en ligne ou le contenu du dossier, les candidat(e)s pourront contacter la Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative au 02 31 30 42 09 et être ainsi accompagné(e)s dans leurs démarches.

⇒ ETAPE 2 :

Par la suite, jeunes et associations seront amenés à présenter leur projet devant un jury composé d'élus, de représentants associatifs et d'anciens lauréats. Le public présent sur place sera également invité à s'exprimer sur le meilleur projet par l'intermédiaire d'un **vote consultatif à bulletin secret**. Le résultat du vote sera pris en compte dans le cadre des délibérations du jury.

Cet entretien comprendra **un temps de présentation de 5 minutes** suivi d'un temps d'échange avec le jury de 5 minutes. Des supports pourront être proposés en appui à cette présentation et transmis en amont à l'adresse suivante : caentesjeune@caen.fr.

La remise des prix aura lieu à l'issue des délibérations, le même jour.

Le versement, sous forme de subvention aux porteurs du projet lauréat, pourra être effectué à l'issue de **sa validation en conseil municipal**.

Le porteur s'engage à transmettre un bilan détaillé de l'action dans les trois semaines suivant sa réalisation.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr



CAEN
NORMANDIE

II. LES PRIX ASSOCIATIONS

1. Objectifs

Cette proposition de Prix "Associations" est née de plusieurs constats :

- L'accueil de jeunes et la dynamique de transmission sont indispensables à la pérennité et à l'essor du mouvement associatif.
- Certains jeunes ont besoin de mieux connaître le monde associatif.
- Il existe de nombreuses actions initiées par ou pour les jeunes au sein du monde associatif qu'il importe de mieux faire connaître.

Les objectifs des prix Associations sont donc :

- Soutenir les actions associatives destinées à favoriser et accompagner la montée en compétences et la prise de responsabilités de jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre associatif ;
- Soutenir les actions d'associations souhaitant faire connaître leur fonctionnement auprès du public jeune et accueillir des jeunes bénévoles de 12 à 25 ans ;
- Soutenir les actions de promotion de la place des jeunes dans le cadre associatif.

2. Les bénéficiaires

Ces prix sont destinés aux associations caennaises et/ou aux associations dont les activités se déroulent sur le territoire de Caen ou à destination des Caennais.

3. Les projets soutenus

Les projets soutenus devront permettre de développer l'accueil de jeunes bénévoles de 12 à 25 ans, leur montée en compétences et la prise de responsabilités des jeunes dans le cadre associatif. Les projets permettront de promouvoir et de valoriser leur engagement associatif.

Le bénévolat est à distinguer de l'engagement volontaire (en service civique notamment).

Sont exclus les projets terminés ou sur le point de se terminer.

Exemples :

- Une association souhaite financer une formation à un jeune afin qu'il puisse prendre des responsabilités dans sa gouvernance.
- L'association organise un évènement spécifique ou une campagne de communication ciblée en direction des jeunes pour accueillir de nouveaux jeunes bénévoles.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr

4. La nature des prix

Un classement sera réalisé dont les montants maximaux sont les suivants :

- **Prix Or** : d'un montant de 1300 €
- **Prix Argent** : d'un montant de 750 €
- **Prix Bronze** : d'un montant de 500 €.

Le jury pourra décider le cas échéant d'attribuer plusieurs prix ex aequo sur une même catégorie ou proposer l'attribution d'un **prix spécial**, dont le montant maximal sera plafonné à 1300 €.

5. Les modalités de candidature et de sélection

⇒ ETAPE 1 :

Le porteur du projet aura la possibilité de déposer sa candidature en remplissant **un formulaire synthétique à partir de Caen.fr**. Ce dossier comportera un descriptif de l'action et de ses objectifs, le public ciblé, les lieux, dates et durée de mise en œuvre, les résultats constatés ou attendus, le budget simplifié de l'action (il sera possible d'annexer des photos au formulaire). Chaque association devra également fournir une attestation sur l'honneur signée de son / sa président(e).

Il sera également possible à l'association de créer **un mini-film de 5 minutes maximum**, en envoyant le lien YouTube à caentesjeune@caen.fr, **en annexant le budget du projet et l'attestation sur l'honneur**.

La Ville de Caen se réserve le droit de contacter le porteur de projet pour accéder à des renseignements complémentaires, nécessaires à la complétude ou à la compréhension du projet.

⇒ ETAPE 2 :

Par la suite, jeunes et associations seront amenés à présenter leur projet devant un jury composé d'élus, de représentants associatifs et d'anciens lauréats. **Le public** présent sur place sera également invité à s'exprimer sur le meilleur projet par l'intermédiaire d'un **vote consultatif à bulletin secret**. Le résultat du vote sera pris en compte dans le cadre des délibérations du jury.

Cet entretien comprendra **un temps de présentation de 5 minutes** suivi d'un temps d'échange avec le jury de 5 minutes. Des supports pourront être proposés en appui à cette présentation et transmis en amont à l'adresse suivante : caentesjeune@caen.fr. **La remise des prix** aura lieu à l'issue des délibérations, le même jour.

Le versement, sous forme de subvention aux associations porteuses lauréates, pourra être effectué à l'issue de sa **validation en conseil municipal**.

Le porteur s'engage à transmettre un bilan détaillé de l'action dans les trois semaines suivant sa réalisation.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr

III. LES TROPHEES DES JEUNES BENEVOLES

1. Objectifs

Les trophées des jeunes bénévoles ont pour but de **valoriser l'engagement associatif de jeunes bénévoles** (le bénévolat est à distinguer de l'engagement volontaire en service civique).

2. Les bénéficiaires

Ce prix est destiné aux jeunes de 12 à 25 ans habitants de la ville de Caen et/ou ayant mené des activités bénévoles à Caen.

3. La nature du prix

Le trophée du jeune bénévole est **une distinction honorifique**.

Le/la ou les lauréat(e)s sélectionné(e)s ne recevront pas d'argent mais se verront remettre un trophée, accompagné d'un ensemble de lots offerts.

Deux catégories d'âge des lauréats sont distinguées : **12 - 16 ans et 17 - 25 ans**.

Un classement sera réalisé par catégorie de prix : or, argent et bronze.

4. Les modalités de candidature et de sélection

Il revient à **l'association souhaitant valoriser l'un de ses jeunes** de déposer un dossier de candidature en remplissant **un dossier synthétique à partir de caen.fr**.

Ce dossier recueillera le témoignage d'un représentant de l'association dans laquelle le jeune s'est investi.

Il aura pour but de mieux connaître le parcours du jeune bénévole : les missions accomplies au sein de l'association, les activités dans lesquelles le/la jeune bénévole est investi(e) et ses projets futurs.

Le dossier de candidature pourra être remplacé par **un mini-film de 5 minutes maximum** comportant des témoignages sur les missions accomplies par le/la jeune au sein de l'association, les activités dans lesquelles le/la jeune bénévole est investi(e) et ses projets futurs, en envoyant le lien YouTube à caentesjeune@caen.fr.

Chaque président(e) d'association proposant une candidature devra également joindre au dossier une attestation sur l'honneur. La Ville de Caen se réserve le droit de contacter le porteur de projet pour accéder à des renseignements complémentaires, nécessaires à la complétude ou à la compréhension du projet.

Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9

Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr

Le jury d'attribution, qui aura statué en amont, décernera les trophées lors de la remise de l'ensemble des prix du dispositif Caen t'es jeune. Le trophée sera accompagné d'un certain nombre de lots dont la valeur maximale sera de 100 €.

La Ville de Caen se réserve la possibilité d'attribuer des trophées spéciaux hors concours à des jeunes de 12 à 25 ans très investis bénévolement ou à des associations de jeunes particulièrement dynamiques dont le jury souhaite valoriser l'action. Le trophée sera également accompagné d'un certain nombre de lots dont la valeur maximale sera de 100 €.

**Ville de Caen - Direction Jeunesse Proximité et Vie Associative
Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14 027 Caen cedex 9**

***Pour toute question ou accompagnement :
Tél. : 02 31 30 42 09
Mail : caentesjeune@caen.fr***



CAEN
NORMANDIE